

SSIAP 2 - Formation

 Initiale

INITIAL

 Inter

OBJECTIFS - APTITUDES & COMPETENCES

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'occuper le poste de Chef d'Equipe de Sécurité Incendie conformément à l'article 2 de l'arrêté de référence et à l'Annexe I (référentiels d'emplois), et d'obtenir le diplôme SSIAP 2 à l'issue de l'examen.

Compétences visées

- Connaître la réglementation en matière de prévention et de moyens de secours
- Savoir préparer et animer une séance d'instruction
- Connaître la gestion du PC Sécurité
- Savoir manager l'équipe de sécurité

PUBLIC

Personnes postulant à un emploi de Chef d'Equipe de Sécurité Incendie en Etablissement Recevant du Public ou en Immeuble de Grande Hauteur devant justifier des qualifications prévues par arrêté du Ministère de l'Intérieur.

MODALITÉS

Durée : 70 heures.

Nombre de participants de 4 à 12 participants maximum et 4 participant minimum.

Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 36 mois .

Formations en présence physique uniquement (Pas de FOAD)

PRÉ-REQUIS

Diplôme SSIAP 1 ou quali-fication équivalente.

Lire et comprendre le français

Attestation de secourisme en cours de validité (- de 2 ans)

Avoir exercé l'emploi d'agent de sécurité incendie (SSIAP1) pendant 1607 heures sur 24 mois dans un ERP, un IGH ou un bâtiment relevant de la réglementation incendie du Code du Travail

Être apte physiquement, (certificat médical type datant de moins de trois mois) conformément à l'annexe VII de l'arrêté du 2 mai 2005

Textes officiels

Arrêté du 2 mai 2005 modifié.

Formation réalisée par notre partenaire SI Groupe.



Programme détaillé

La formation comprend une partie théorique et une partie pratique :
70 heures, hors examen

1ère partie : Rôles et missions du chef d'équipe (38 heures)

- Gestion de l'équipe de sécurité.
- Management de l'équipe de sécurité.
- Organisation d'une séance de formation.
- Gestion des conflits.
- Suivi et évaluation du travail de l'équipe .
- Information de la hiérarchie.
- Application des consignes de sécurité.
- Gestion des incidents techniques.
- Délivrance du permis feu.

2ème partie : Manipulation du système de sécurité incendie (10 heures)

- Système de détection incendie.
- Système de mise en sécurité incendie.
- Installations fixes d'extinction automatique.

3ème partie : Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie (6 heures)

- Réglementation du Code du travail.
- Commissions de sécurité et commission d'accessibilité.

4ème partie : Chef du poste central de sécurité en situation de crise (16 heures)

- Gestion du poste central de sécurité.
- Conseils techniques aux services de secours.
- Mise en application par des exercices pratiques.

EXAMEN

Épreuve écrite : QCM de 40 questions

Epreuve orale : Animation d'une séquence pédagogique d'environ 20 minutes.

Épreuve pratique : Exercice de gestion du poste central de sécurité en situation de

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Méthodes pédagogiques mobilisées

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.

Chaque stagiaire aura un fascicule des dernières modifications réglementaires comportant les modules de formation. Des exercices de mise en pratique seront réalisés avec mises en situation réelles et exercices sur feu réel. Des QCM informatiques avec télécommande seront réalisés afin d'évaluer les connaissances théoriques. Des vidéos sur l'incendie et sur les ERP et IGH seront projetées aux stagiaires afin de synthétiser les modules évoqués durant la formation.

Moyens techniques

Système de sécurité incendie de catégorie A, extincteurs, robinet d'incendie armé, générateurs de fumée, moyens de communication radio.

Modalités d'évaluations

Les épreuves écrites (QCM), épreuves pratiques (gestion du PC en situation de crise) et, épreuves orales face à un jury (animation d'une séquence pédagogique), conditionnées par la présence effective du stagiaire à l'ensemble des séquences pédagogiques sont réalisées conformément à l'Arrêté du 2 mai 2005 consolidé, en fin de formation en vue de la remise du diplôme « Chef d'Équipe SSIAP » (SSIAP2)

Modalités d'accès

En inter, les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation (sous réserve de places disponibles) et en intra, nous sommes en mesure de répondre de manière très réactive (en 48h selon disponibilité).

Documents délivrés

Attestation de formation et diplôme SSIAP2 adressés au signataire de la convention.

Tarifs

Voir dans l'item "Description" du site internet www.cepim.fr

